

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

Région de Nouakchott



AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

(AAOI)

Avis n° 03/CPMP/RN/RN/2025

Objet : Travaux d'aménagement de la mare urbaine de Tarhill à Nouakchott



1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le site web de la Région de Nouakchott (<https://region-nouakchott.mr/fr/>) le 04/02/2025 et celui de l'ARMP (Portail National des Marchés Publics) le 06 février 2025.
2. La Région de Nouakchott a l'intention d'utiliser des fonds obtenus dans le cadre d'une convention avec l'Etat pour effectuer des paiements au titre du Marché de d'Aménagement de la mare de TARHIL -Commune de Riad - Nouakchott- Mauritanie. Les travaux seront exécutés dans un délai ne dépassant pas 16 mois.
3. Le présent Avis d'appel d'offres est ouvert à tout candidat national et international éligibles remplissant les conditions définies dans le dossier d'appel d'offres international et n'étant pas frappés par l'une des exclusions visées par la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021, portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations, auprès de Région de Nouakchott et pendre connaissance du DAOI à l'adresse mentionnée ci- après :

M. Abdellahi Sidi

E-mail : abdellahi.ct@region-nouakchott.mr

GMS : 0022237374738

M. Cheikh Tijani Cheikh Mohamedou

E-mail : c.tijani@region-nouakchott.mr

GMS : 00222 36 61 08 05

5. Descriptif du projet :

5.1. Contexte et Justification

Dans le cadre de sa politique de développement urbain durable et de valorisation de son patrimoine naturel, la **Région de Nouakchott** engage un projet de **restauration et d'aménagement de la Mare de Tarhill**. Ce site, d'une superficie de **32 hectares**, a été désigné dans le **Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU)** comme un futur **espace vert multifonctionnel**, destiné à répondre aux besoins écologiques, sociaux et récréatifs de la ville.

L'état actuel de la Mare de Tarhill est marqué par une **dégradation avancée due aux activités anthropiques et aux pollutions diverses**. Son réseau d'eau est contaminé par **des pollutions urbaines**, tandis que ses sols subissent l'impact des rejets domestiques. Malgré ces contraintes, la **position stratégique de la Mare**, sa proximité avec des infrastructures clés et la disponibilité foncière en font un site prioritaire pour une intervention de réhabilitation écologique et d'aménagement paysager.

L'objectif principal du projet est de **transformer la Mare de Tarhill en un parc écologique et récréatif intégré**, combinant :

- **La restauration écologique** du site, avec des interventions sur la qualité de l'eau et des sols
- **L'aménagement paysager** et la revalorisation des écosystèmes locaux,
- **Le développement d'infrastructures durables** (centre d'interprétation, sentiers, zones de loisirs, observatoires d'oiseaux, etc.),
- **L'amélioration des conditions de vie des riverains**, en créant un espace accessible et attractif pour la population.



5.2. Objectifs du Projet

Le projet vise à atteindre les objectifs suivants :

- **Réhabiliter les fonctions écologiques** de la Mare en réduisant la pollution et en restaurant la biodiversité locale.
- **Créer un espace public multifonctionnel**, favorisant les activités récréatives, sportives et éducatives.
- **Développer une approche de gestion durable des ressources**, en intégrant des infrastructures respectueuses de l'environnement et des solutions innovantes pour le traitement des eaux.
- **Renforcer l'attractivité de Nouakchott** à travers un projet exemplaire en matière d'aménagement écologique urbain.

5.3. Description Générale des Travaux

Les travaux se dérouleront en trois phases principales :

Phase 1 : Planification et Conception du Projet d'Exécution

Cette phase comprend l'élaboration du **projet d'exécution** sur la base de l'Avant-Projet Sommaire (APS) fourni par la Région de Nouakchott. Elle inclura :

- **La définition d'objectifs spécifiques** et des critères de réussite du projet.
- **L'élaboration du projet d'aménagement paysager**, en intégrant des infrastructures essentielles telles que :
 - **Centre d'interprétation** pour la sensibilisation environnementale.

- Passerelles et sentiers d'observation permettant une circulation douce et la préservation du site.
- Cafétéria et zones de repos, favorisant l'appropriation du lieu par les habitants.
- L'établissement d'un plan de nettoyage et de décontamination des sols et des eaux.
- La planification des opérations de reboisement et de réhabilitation des berges.

Phase 2 : Mise en Œuvre du Projet - Étape 1

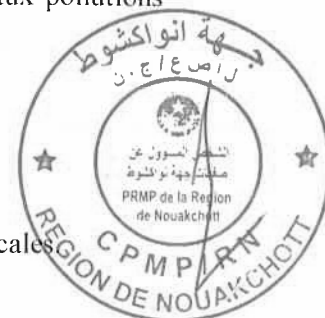
Cette étape consistera en la **préparation du site** et les premières interventions structurelles :

- **Nettoyage mécanique et élimination des déchets polluants.**
- **Mise en place de la clôture périmétrique**, garantissant la protection du site.
- **Début des opérations de réhabilitation hydrique**, avec mise en place de systèmes de filtration et d'aération de l'eau.
- **Travaux de décontamination des sols**, en utilisant des techniques adaptées aux pollutions identifiées.

Phase 3 : Mise en Œuvre du Projet - Étape 2

Cette dernière phase comprendra :

- **Le reboisement et la revégétalisation de la Mare**, en favorisant les espèces locales.
- **La construction des infrastructures du parc**, incluant :
 - **Zones de loisirs et aires de jeux** pour enfants.
 - **Observatoires d'oiseaux**, situés dans des points stratégiques.
 - **Espaces de pique-nique et pergolas**, pour offrir des zones de repos ombragées.
 - **Un belvédère panoramique**, permettant d'apprécier le paysage naturel réhabilité.
 - **Systèmes d'irrigation et de gestion durable de l'eau**, pour assurer le bon fonctionnement du parc.



5.4. Liste des Infrastructures et Aménagements Prévus

<u>Désignation</u>	<u>Surface approximative</u> (m ²)	<u>Commentaire</u>
Entrée au parc	15 -30 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ● Espace pour réception, stockage, et éventuelle installation de panneaux éducatifs.
Logements des gardiens	15 -30 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ● Situés aux entrées de la promenade et en surveillance l'accès. ● Avec toilette
Bâtiment de restaurant et cafétéria	500 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ● Espace de cuisine (70 m²). ● Espaces de stockage (30 m²). ● Sanitaires (35 m²). 5 toilettes pour hommes et 5 toilettes pour femmes. ● Zones de salles a manger et terrasse (300 m²).
Centre d'interprétation	250 -300 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ● Salle pour ateliers, conférences et expositions (150 ~ 250 m²). ● Bloc administratif 100m² (tout compris) Sanitaires, Stockage, bureaux
Cour ombragée pour événements/réunions	500 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ● Espace multifonctionnel pour événements et réunions communautaires située à côté du centre d'interprétation.

Aire de jeux pour enfants	500 m²	<ul style="list-style-type: none"> • Conçue avec des matériaux écologiques et des mesures de sécurité adéquates située à côté de la cafétéria.
3 postes d'observation des oiseaux	20 m² (chacun)	<ul style="list-style-type: none"> • Situés stratégiquement pour minimiser la perturbation de l'habitat.
15 Zones multifonctionnelle (ombrage pour pique-nique)	25 m² (chacun)	<ul style="list-style-type: none"> • Zone combinée pour le repos avec pergola bancs et tables.
Parking	1.500m²	<ul style="list-style-type: none"> • Espace pour environ 70 véhicules.
1 belvédère panoramique	20 m²	<ul style="list-style-type: none"> • Structures surélevées pour des vues générales, intégrées au paysage.
Passerelle surélevé		<ul style="list-style-type: none"> • Connexions entre mare permettant l'observation sans altérer le terrain avec structures surélevées pour des vues générales, intégrées au paysage.
AUTRES ELEMENTS A CONSIDERER		
Sentiers d'interprétation et sportif	-	<ul style="list-style-type: none"> • Chemins avec signalisation éducative sur la flore, la faune et les fonctions des mares.
Stations d'hydratation	-	<ul style="list-style-type: none"> • Fontaines d'eau potable aux points stratégiques pour les visiteurs, incluant des zones de jeux d'eau.

5.5 Impact Attendu du Projet

Le projet de **restauration et d'aménagement de la Mare de Tarhill** aura un impact positif à plusieurs niveaux :

- **Environnemental** : réduction de la pollution, amélioration de la biodiversité et valorisation des écosystèmes urbains.
- **Social** : création d'un espace accessible à tous, favorisant les loisirs et la sensibilisation écologique.
- **Santé Publique** : amélioration des conditions sanitaires grâce à la réduction des eaux stagnantes et polluées, limitant ainsi les risques de maladies hydriques et la prolifération de vecteurs pathogènes. La création d'espaces verts et récréatifs favorisera également le bien-être physique et mental des habitants.
- **Économique** : création d'emplois locaux et renforcement du tourisme urbain. En outre, la transformation du site en parc écologique **valorisera le foncier environnant**, augmentant ainsi la valeur des terrains et des propriétés adjacentes, ce qui encouragera le développement économique du secteur.
- **Urbanistique** : amélioration du cadre de vie et intégration du parc dans le développement durable de Nouakchott.

6. Les Exigences en Matière de Qualification

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences suivantes :

6.1. Capacité Financière

- Avoir un **minimum de chiffre d'affaires annuel moyen** pour des activités similaires de **80 000 000 MRU**, correspondant au total des paiements ordonnancés pour les marchés en cours ou achevés au cours des années **2022, 2023 et 2024**. Ce chiffre d'affaires sera obtenu à partir des



états financiers certifiés par un expert-comptable membre d'un ordre d'experts comptables reconnus (voir également la section III du dossier de pré qualification).

- **Capacité d'autofinancement minimale de 40 000 000 MRU**, attestée par un organisme financier agréé.

6.2. Expériences

6.2.1. Expériences Générales

- Avoir réalisé au moins deux (02) projets d'aménagement des espaces urbains, ou toute autres espaces supérieurs à 6 hectares au cours des 10 dernières années (voir également la section III du dossier de l'appel d'offres).
- Fournir des attestations de bonne exécution, des procès-verbaux de réception ou tout autre document officiel confirmant la réalisation des projets.

6.2.2. Expériences spécifiques

- Avoir réalisé au moins deux (02) projets de restauration des espaces écologiques ou d'aménagement d'espaces naturels en zones humide supérieurs à 10 hectares au cours des 10 dernières années (voir également la section III du dossier de l'appel d'offres).
- Fournir des attestations de bonne exécution, des procès-verbaux de réception ou tout autre document officiel confirmant la réalisation des projets.

6.3. Personnel Clé

L'entreprise doit justifier qu'elle possède un **personnel clé qualifié** ayant une grande expérience dans le domaine spécifique. **Attestations et diplômes sont exigés.**

Profil	Références	Expérience
Architecte expert en Aménagement et paysagiste: Chef de mission	2 projets d'aménagement similaires	15 ans
Architecte	2 projets d'aménagement similaires	10 ans
Biologiste expert en restauration zones humides	2 projets d'aménagement similaires	10 ans
Ingénieur hydraulicien	2 projets d'aménagement similaires	5 ans
Hydrogéologue.	2 projets d'aménagement similaires	5 ans

6.4. Matériel : le candidat doit établir qu'il a (en propriété, en bail, en location) les matériels suivants :

Catégorie	Équipement	Utilisation
Travaux de Terrassement et de Préparation du Site	Pelleteuse hydraulique (≥ 20 tonnes)	Excavation des sols pollués et modelage du terrain
	Chargeuse sur pneus (≥ 5 tonnes)	Transport et mise en place des matériaux de remblai
	Bulldozer (D6 ou équivalent)	Nivellement et préparation des plateformes
	Camions bennes (capacité ≥ 15 m ³ , min. 3 unités)	Transport des terres et déchets
	Compacteur vibrant	Compactage des sols et stabilisation des chemins



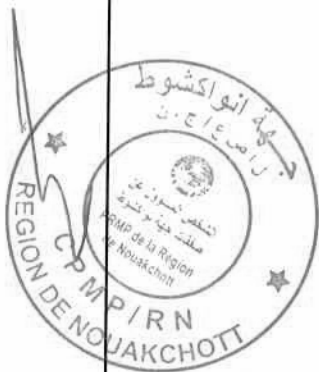
	Niveleuse	Mise en forme et régularisation des allées
	Tractopelle	Creusement des fosses de plantation et zones humides
Construction des Infrastructures	Bétonnières autonomes (≥ 350 L, min. 2 unités)	Production de béton pour les infrastructures
	Groupes électrogènes (> 50 KVA, min. 1 unité)	Fourniture d'énergie sur le site
	Échafaudages fixes et roulants	Travaux en hauteur pour les bâtiments et équipements
	Planches de coffrage et étais métalliques	Mise en œuvre des fondations et éléments en béton armé
	Scies circulaires et scies sauteuses électriques	Découpe de bois et autres matériaux de construction
	Marteaux perforateurs et burineurs électriques	Forage et fixation d'éléments structurels
	Postes de soudure avec générateurs	Assemblage et fixation des éléments métalliques
	Tarière motorisée	Perçage du sol pour la mise en place des plantations
Aménagement Paysager et Végétalisation	Broyeur de végétaux	Production de paillage à partir des déchets verts
	Semoir mécanique tracté	Ensemencement des prairies et espaces verts
	Pulvérisateurs agricoles	Application d'engrais organiques et traitements écologiques
	Kit d'irrigation goutte-à-goutte avec pompe	Installation du réseau d'arrosage automatique
	Pelles et godets spécialisés pour curage	Nettoyage et modelage des berges
	Clôtures en bois ou canisses	Protection des jeunes plantations
	Structures de soutènement végétalisées	Aménagement des talus et stabilisation écologique
Gestion Hydraulique et Zones Humides	Pompes submersibles (≥ 5 m ³ /h, min. 2 unités)	Vidange des eaux stagnantes et réhabilitation
	Groupe de filtration mobile (biofiltration & UV)	Traitement des eaux sur site
	Tuyauterie et outils de plomberie spécialisés	Installation des conduites d'eau et drainage
	Éléments de rétention d'eau (cuves, réservoirs)	Collecte et stockage des eaux pluviales
Outils Manuels et Petit Matériel	Marteaux, masses et burins	Travaux de fixation et démolition légère
	Perceuses-visseuses électriques	Assemblage de structures en bois et métal
	Pelles, bêches et râtaux	Aménagement manuel des zones végétalisées
	Niveaux laser et rubans métriques	Contrôle de l'alignement et des dimensions
	Harnais et équipements de sécurité	Sécurité du personnel
	Éclairages solaires autonomes	Sécurisation du parc et éclairage des sentiers



Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'Offres à compter du 27

Mars 2025. Les paiements depuis l'étranger se feront sur le compte n° : 430 30 10 07 de la Région de Nouakchott ouvert au Trésor Public conformément aux données ci- après :

Coordonnées Bancaires	
Compte(s)	<p>Compte d'opération Trésor pour gestion des recettes DGTCP</p> <p>N°: 01001300003</p> <p>IBAN : MR1300001000010100130000358</p>
Coordonnées BCM	<p>Banque Centrale de la Mauritanie</p> <p>BP 623 Nouakchott</p> <p>Avenue de l'Indépendance SWIFT:</p> <p>BCEMMRMR</p>
Correspondance	<p>Transferts en dollars</p> <p>FED-USD</p> <p>Federal Reserve Bank of New York</p> <p>Numéro de compte: 021084937 MAURI</p> <p>Code SWIFT: FRNYUS33</p> <p>BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE</p> <hr/> <p>Transferts en dollars</p> <p>USD</p> <p>Banque de France</p> <p>Numéro de compte: FR8030001014780000J10024845</p> <p>CODE SWIFT: BDFEFRPPSRD</p> <p>BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE</p> <hr/> <p>Transferts en euro</p> <p>BDF-EURO</p> <p>Banque de France</p> <p>Numéro de compte: FR7630001000640000005160246</p> <p>CODE SWIFT: BDFEFRPPXXX</p> <p>BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE</p>



Les offres des soumissionnaires doivent contenir la preuve du paiement non remboursable d'un montant de 30 000 MRU à travers un virement ou une quittance délivrée par les services compétents de la Région de Nouakchott. Le DAO sera transmis à la demande des intéressés par voie électronique par les personnes suivantes :

M. Abdellahi Sidi (E.mail : abdellahi.ct@region-nouakchott.mr);

M. Cheikh Tijani Cheikh Mohamedou (E- mail : c.tijani@region-nouakchott.mr).

8. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées sous pli fermé à :

Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott,
Avenue Baccar Soueid' Ahmed, Porte 207 2^{ème} Etage, Nouakchott-Mauritanie ;
GSM 0022237137117, au plus tard 13/05/2025 à 12H : 00 GMT.

Elles doivent porter clairement la mention « A Monsieur le Président de la Commission des Marchés de la Région de Nouakchott offre relative aux « **Travaux d'aménagement de la mare de Tarhill**».

Les offres en retard ne seront pas acceptées :

Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise des offres sera écartée et retournée au soumissionnaire concerné à ses frais sans être ouvertes.

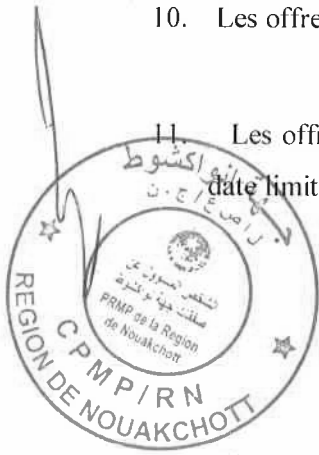
9. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis à l'adresse suivante :

Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott, Avenue
Avenue Baccar Soueid' Ahmed, Porte 207 2eme Etage, Nouakchott-Mauritanie ;
GMS : 00 222 37137117

La date d'ouverture de offres est : le 13/05/2025 à 12H : 30 GMT

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :
1.500 000 MRU ou l'équivalent en monnaie convertible.

11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.



Nouakchott, le 24-03-2025

Pour la Présidente absente

La 1^{ère} vice Présidente,

Mme. Hawa Mohamed Lemine Sidibé

